

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0026169

PPV
Fev

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8735

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

SLAONI Amin

Abosso3

Date de naissance : 9 - 7 - 1962

Adresse : 131 ou larache Hay Salam CRH

Tél. : 6661322194 Total des frais engagés 2901,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05 / 04 / 2023

Nom et prénom du malade : SLAONI NIVINE Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : REPROLATION CONJUNCTIVITE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10 / 05 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/04/2023	Consultation pour dyspnée	100,000 X		ABDELLAHYAN MEDICAL CONSULTANT DOCTEUR CONDUIT

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
JURA OPTIQUE 30 Rue Oussama Ibnoouf 2-2 Maârif - Casablanca 022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66	2011-08-22	E	Empreinte		Optique	2400.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

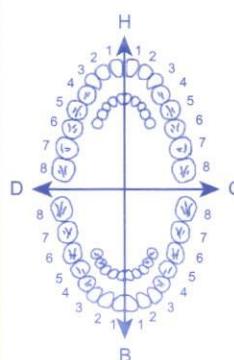
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abderrahman LAAYOUNI
Spécialiste des Maladies Et Chirurgie Des Yeux
Diplômé de l'Université de Montpellier
Ex. Enseignant du C.H.U. Ibn Rochd - Casablanca
Ancien Médecin à l'hôpital 20 Août
Agree pour permis de conduire
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

الدكتور عبد الرحمن لعيوني
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
طب الحال - ليزر - أنجيوغرافي
خريج جامعة منبولي
أستاذ مساعد سابق بالمركز الإستشفائي ابن رشد
طبيب سابق بمستشفى 20 غشت
رخص السياقة
عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون



LASER - ANGIOGRAPHIE - STRABOLOGIE

Casablanca, le

05/04/2023

الدار البيضاء، في

SLAVI NIVINE

1) Surtees xl

venues ok
anti xl

JURA OPTIQUE
30 Rue Oussama Ibnou Zaid
Maârif - Casablanca
Tél 022.25.21.33-Fax: 022.28.08.66

$$\text{V} = (170 - 0,50) \text{ plan}$$
$$\text{V} = (170 - 0,50) \text{ plan}$$

xx 2) ZATERG ✓
xx 1) 1er 2)



→ ST 200

8 شارع يعقوب المنصور - الطابق الثالث - المعارف - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 98 14 85 / 05 22 98 10 28
8, Bd. Yacoub EL Mansour - 3^{ème} Etage - Maârif - Casablanca - Tél.: 05 22 98 10 28 / 05 22 98 14 85

80/0
3)

Cobreel

...

af = 3 (ais) over
x10j

95/2



Dr. LAATOUNI ABDERRAHMAN
MALADES ET CHIRURGIE
AGREE POUR DES VEHICULES
8, Bd Yacoub El Mansour CASA
Tél: 0522 98 10 28 / 0522 98 14 85

PHARMACIE EL ABDINE
Route d'Azemmour Km 1
Dar Bouazza Casablanca
Tel 022 29 03 71

JURA OPTIQUE

30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID
EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASA
Tél : 0522.25.21.33

FACTURE

FACTURE N° : **57/2023**

CLIENT : **SLAOUI NIVINE**

DATE FACTURE : **05/04/2023**

DESIGNATION		PRIX TTC
Montures :	<u>1</u> Optique	1 000,00 DH
Verres :	<u>OG1</u> Organique anti-reflet anti uv NIKON	700,00 DH
	<u>OD1</u> Organique anti-reflet anti uv NIKON	700,00 DH
<u>Nomenclatures :</u> OD : +0.00 (-0.50 à 170°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00 OG : +0.00 (-0.50 à 170°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00		

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

DEUX MILLE QUATRE CENTS DIRHAMS

Total TTC : 2 400,00 DH

Total HT : 2 000,00 DH

TVA 20% : 400,00 DH

Frais de Timbres : 6,00 DH

Montant Total Payé : 2 406,00 DH

Code INPE



095001327

JURA OPTIQUE
30 Rue Oussama Ibnou Zaïd
Maarif - Casablanca
Tél 022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66

R.C:349856 IF:40718900 Pte:35725204 ICE:001664295000061
Adresse: 30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASABLANCA
Tél : 0522.25.21.33 FAX : 0522 23 08 66